

ré des Présentes : Du contenu desquel-
les vous mandons & enjoignons de faire
jouir l'Exposant ou ses ayans causé, plei-
nement & paisiblement, sans souffrir
qu'il leur soit fait aucun trouble ou em-
pêchement. Voulons qu'à la Copie des-
dites Présentes, qui sera imprimé tout
au long au commencement ou à la fin du-
dit Livre, soi soit ajoutée comme à l'O-
riginal. Commandons au premier nôtre
Huissier ou Sergent de faire pour l'ex-
écution d'icelles, tous Actes requis & ne-
cessaires, sans demander autre permis-
sion, & nonobstant Clameur de Haro
Chartes Normande, & Lettres à ce con-
traires : Car tel est nôtre plaisir. Donné
à Paris le dix huitième jour du mois de
Novembre, l'an de grace mil sept cens
vingt-huit, & de nôtre Regne le qua-
torzième. Par le Roi en son Conseil.

Signé, SAINSON.

Registré sur le Registre N^o. 3. de la Cham-
bre Royale des Imprimeurs & Libraires de
Paris, N^o 261. Folio 220. conformément
aux anciens Reglemens confirmés par celui du
28. Février 1723. A Paris le vingt-cinq No-
vembre 1728. Signé, COIGNARD,
Syndic.

HISTOIRE
DE LA VIE, ¹² 865/5
GRANDES VOLERIES,
ET SUBTILITEZ
DE GUILLERI
ET DE SES COMPAGNONS.

*Et de leur fin lamentable &
malheureuse.*



A TROYES,
Chez PIERRE GARNIER, Impri-
meur & Libraire, rue du Temple.

Avec Permission.



DE LA NAISSANCE
Et éducation de Guillery.

Guillery étoit natif de la basse Bretagne, sorti de noble race. Son premier exercice d'enfance fut à l'étude des Lettres, où il profita si bien, qu'il se fit admirer d'un chacun pour la gentillesse de son esprit. Son Pere l'ayant envoyé à Rennes pour achever le cours de ses études en sa dix-huitième année, il se rendit tellement redoutable parmi les Ecoliers qui sont en grand nombre dans cette Ville. qu'il n'y avoit aucun qui n'aprehendât de lui déplaire.

Quand il se faisoit quelque meurtre ou batterie la nuit par la Ville, tout le monde l'en accusoit, disant qu'autre que lui ne l'avoit commis, puisqu'il n'y avoit aucune compagnie pernicieuse, en laquelle il ne fut le premier.

Son Pere étant averti de ses déportés

mens par quelqu'uns de ses amis qui tenoient l'œil sur ses actions, lui écrivit une lettre, par laquelle il l'exhortoit de changer de vie, ou autrement qu'il lui donneroit sujet de le désavouer, & de ne le plus tenir pour son fils. Cette lettre lui fut portée par un de ses parens que son pere avoit chargé de lui faire des remontrances de bouche, & de lui écrire souvent de ses nouvelles.

Dès qu'il eut reçu cette lettre & qu'il eut connu que son pere étoit informé de sa vie, au lieu de se corriger & de vivre plus sagement à l'avenir, pour donner quelque consolation à celui qui l'avoit mis au monde, il se comportoit tous les jours de mal en pis se moquant de ceux qui lui faisoient quelque remontrances & qui lui conseilloyent de prendre de la part de son pere un autre train de vie, leur disant, qu'il étoit assez sage pour se gouverner, sans qu'ils se mêlassent de ses actions, son courage lui faisant proferer ces paroles, & plusieurs autres qu'il disoit en se moquant de son pere, & de ceux qui ne procuroient que son bien.

Comme Guilléri s'enrola pour simple Soldat.

EN ce tems-là notre grand Henry d'heureuse mémoire s'étant résolu d'avoir raison du tort que lui faisoit le Duc de Savoye, avoit fait lever une belle armée en plusieurs endroits de son Royaume, qu'il vouloit mener en Savoye. Le jeune Guilléri en ayant eû le vent quitte ses études, & s'enrola pour simple Soldat en une Compagnie, où il rendit bien tôt à l'Armée, où il signala son courage en plusieurs rencontres qui se firent sur l'ennemi, desquels il sortoit toujours chargé de Palmes & de Lauriers, qu'il acquerroit au prix de son sang.

Son courage lui ayant acquis la Compagnie, il s'en acquita avec tant de generosité, qu'un chacun l'admiroit, & le jugeoit devoir être un jour quelque chose de grand.

Comme Guilléri se mit voleur avec quarante de ses Soldats.

LA paix étant faite entre le Roy & le Duc de Savoye, l'Armée fut

congediée avec commandement à chacun de se retirer en sa maison. Guilleri voyant que cela les empêchoit l'exercice des armes, & de s'entretenir parmi les Grands, pour le peu de revenu qu'il avoit, ayant un jour assemblé quarante des plus résolus & méchans garçons qui fussent en sa compagnie, leur remontra comme la paix leur empêchoit de faire leur profit, & que par ainsi ils seroient contraints de choisir quelque autre expedient pour gagner leur miserable vie.

Ces Soldats qui ne demandoient autre chose que d'être employez en quelque entreprise, lui demanderent, quel dessein il avoit qui lui fist tenir ce langage, & que s'il y avoit quelque chose à gagner, il s'atourât qu'il ne lui manqueroient jamais.

Il répondit, que son dessein étoit de ne porter point les armes, & que plutôt il se rendroit en quelque forêt pour voler les passans, & par ce moyen acquérir de quoi s'entretenir le reste de sa vie.

Ses compagnons, à qui on ne pouvoit faire plus grand plaisir que de leur

parler de quelque gain : s'offrirent de le suivre par tout où il voudroit, sans le laisser jusqu'à la mort, & lui ayant tous juré foi & fidelité, il commencerent à détrousser & voler ceux qui par malheur se rencontrerent devant eux sur le chemin.

Sa retraite en Saintonge.

IL fit sa retraite en Xaintonge, & pays circonvoisins, où il n'eut pas longtems exercé ses voleries, que les nouvelles en furent répandues par toute la France. Plusieurs qui l'avoient connu aux guerres dernieres, s'étonnoient d'un tel changement, voyant que de brave Capitaine, il s'étoit rendu miserable Voleur. Son Pere étant averti qu'il menoit une vie si malheureuse, en mourut de tristesse dans peu de tems, ne laissant qu'un autre fils, âgé de dix-neuf ans, qui après la mort de son Pere vint trouver son frere, où il aprit la vie de guetter le chemin.

Si je vonlois décrire toutes les méchaneetes qu'il fit pendant neuf ou dix ans qu'il exerça une si détestable vie,

il me faudroit en faire un gros volume au lieu que je me suis proposé de n'en dresser qu'un petit discours. Je me contenterai donc de reciter brievement les plus remarquables subtilitez qu'il a exercé pendant le tems qu'il a mené sa vie de voleur.

*Comme il vola un payfan en lui faisant
prier Dieu*

UN jour se promenant dans le grand chemin qui va de Niort à la Rochelle, il rencontra un Payfan qui s'en alloit pour plaider à un Sénéchal qui est établi en ladite Ville. Guilleri l'ayant accosté lui demanda où il alloit ; il répondit à la Rochelle. Et bien dit-il, nous irons de compagnie ; car je m'y en vais aussi. En cheminant il s'enquit du Payfan qu'elles affaires le menoienc à la Rochelle. Il répondit que c'étoit pour plaider. Vous avez donc de l'argent, dit Guilleri. Le Payfan dit, qu'il n'en avoit point. Guilleri lui dit, qu'ils étoient bien ensemble, puisque ni l'un ni l'autre n'en avoit : mais sçavez vous ce que nous ferons, dit ce fin Voleur ?

qui s'imaginoit bien qu'il avoit de l'argent. Que voulez-vous que nous faisons, dit le Payfan ? C'est qu'il faut prier Dieu, dit-il, afin qu'il nous en envoie, & aussi-tôt il se mit à genoux, disant au Payfan qu'il fit comme lui : Ce que le pauvre Payfan fit avec beaucoup de regret, s'imaginant bien qu'il ne sortiroit pas d'entre le mains de ce Loup ravissant, sans y laisser une partie de sa peau.

Ils se mettent trois ou quatre fois à genoux, sans que Dieu ait rien envoyé au pauvre payfan, qui ne prioit Dieu à autre intention, sinon que Dieu lui ôtât ce Diable de sa presence. Guilleri au contraire, toutes les fois qu'il se faisoit, trouvoit que Dieu lui envoyoit toujours quelque chose : La premiere fois cinq sols, la seconde dix sols, & la troisième un écu, qu'il partageoit pour tous deux, & en donnoit la moitié au Payfan, puis lui dit de voir en sa pochette, s'il n'y en avoit point d'avantage, ce que le pauvre homme ne vouloit faire, disant qu'il étoit content de ce qui s'étoit trouvé. Il faut donc que je regarde sur vous, dit Guilleri, pour

voir si Dieu ne vous a point envoyé autant qu'à moi; & aussi-tôt il le fouilla jusques à ce qu'il lui eut trouvé sa bourse où il y avoit cent écus d'or, qu'il mit en deux parts, donnant l'une au payfan, & retenant l'autre pour soi, disant: Prenez la moitié de ce que Dieu nous envoie. Je connois qu'il vous aime bien, puisqu'il vous envoie tant d'argent à la fois; & puis le quitta; le pauvre payfan, qui fut bien aise d'être forti à si bon compte d'entre les mains de ce Voleur.

Comme Guilleri prit prisonniers les Prevôts de Niort & de la Rochelle.

UNe autre fois qu'il se promenoit dans les bois de la Chasteniére, où il faisoit ordinairement sa demeure avec ses Camarades, il rencontra un messager de Monsieur de la Roche-boisfeu Prevôt de Niort, qu'il envoyoit à la Rochelle devers le grand Prevôt pour le prier de le venir trouver en un sien Château, à six lieux de la Rochelle, pour prendre Guilleri, qui étoit assurément dans le bois de la Chasteniére;

comme des gens qui l'avoient vû le certifioient.

Ce Voleur ayant pris ledit Messager, & lui ayant fait confesser le sujet de son voyage, prend lui-même ses Lettres, se déguise en habit de Messager, & s'en va à la Rochelle porter le paquet au Prevôt, qui l'ayant reçu & lû ce qui étoit dedans, monta tout aussi-tôt à cheval avec dix de ses Archers, & se mit en chemin avec le Messager qui les devoit conduire au lieu assigné.

Avant de partir pour la Rochelle, il avoit commandé à ses gens de s'embusquer dans le bois bien armez, & qu'aussitôt qu'ils le verroient avec le Prevôt, ils sortissent de leur embuscade & l'entourassent si bien, qu'il ne se pût sauver ni aucun de ses gens, sans toutefois le maltraiter aucunement. Cela fut fait comme il avoit proposé; car ayant conduit le Prevôt avec ses Archers au plus épais du bois, en un sentier si à l'improviste, qu'ils eurent plutôt saisis ces pauvres Archers, qu'ils n'eurent le moyen de se mettre en défense. Après les avoir saisis, on leur

ôta leurs casques. & Guilleri les fit vêtir à ses gens, attachant ces pauvres preneurs qui s'étoient laissez prendre, à des arbres, sans leur faire autre mal, & étant montez sur les chevaux des Archers, il se résolut aussi d'attraper le Prevôt de Niort : mais avant que d'exécuter son dessein, il se transporta en un Château, à une demie lieue de-là qu'il savoit être plein de richesses, que plusieurs fois il avoit tâché de dérober, sans en être jamais venu à bout, parce qu'on y faisoit trop bonne garde. Y étant arrivé avec ses gens, on lui ouvrit incontinent les portes, croyant que ce fut le Prevôt, à cause des casques que ses gens avoient vêtus. Entrez qu'ils furent, n'y trouvant que les serviteurs, ils prirent ce que bon leur sembla sans aucun empêchement; & après s'être chargez de meubles & d'argent, ils les emporterent où ils avoient accoutumé de cacher leurs voleries, puis allerent où Roche-Boisseau les attendoit. Y étant arrivez, i's ne voulurent mettre pied à terre, de peur d'être reconnus, puis dirent au Prevôt, de se hâter pour aller prendre Guilleri,

qui étoit dans un logis à l'issue du bois de la Châteniere avec deux de ses hommes. Ils monterent à cheval, & furent ensemble au lieu où le Prevôt de la Rochelle étoit attaché & gardé par dix Voleurs. Y étant arrivez, & ses gens, ils les empoignerent, ne leur donnant pas le loisir de se deffendre, & les lierent comme les autres. Penlez de quel étonnement furent saisis ces pauvres prisonniers, qui pensoient prendre celui qui les prit. Jamais homme ne fut plus saisis d'étonnement, ne scachant comment échaper des mains de ce Voleur.

Guilleri après les avoir bien moquez les fit détacher, leur faisant rendre tout ce qui leur apartenoit, & les renvoya, leur disant de se garder une autre fois de ses mains; car ils n'en fortiroient pas à si bon compte.

Comme Guilleri rencontra le Prevôt de Fontenay, avec ses Archers.

UN autre fois, habillé en Hermite, il trouva le Prevôt de Fontenay, qui s'en alloit à la Rochelle. Après

qu'il l'eut salué, il le pria de lui faire plaisir. Et quel plaisir voulez-vous que je vous fasse, dit le Prevôt? C'est, dit l'Hermite, d'aller prendre Guilleri qui est à un quart de lieue d'ici dans une maison où il dîne avec trois de ses hommes. Comment le savez-vous, dit le Prevôt? Parce qu'il m'a volé, dit l'Hermite.

Le Prevôt croyoit déjà tenir Guilleri, le pria de le conduire où il étoit ce que l'Hermite fit, l'abusant si bien de ses paroles, qu'il l'enferma au lieu où ses gens l'attendoient, qui se jettant sur le Prevôt & ses Archers, leur ôtèrent leurs casques sans leur faire d'autre mal.

Or comme la fortune lui avoit toujours montré beau visage, elle lui voulut faire voir un tour de son inconstance accoutumée. Les Prevôts de Niort & de la Rochelle cherchant les moyens de se venger de l'affront qu'ils avoient reçus, le vinrent surprendre, environnant la maison de toutes parts, si bien qu'il étoit impossible de se pouvoir sauver. Mais Guilleri ne craignant ni Dieu ni Diable, ayant exhorté ses gens à la défense, sortit le premier monté sur son

Cheval, le pistolet en main, passa à travers les ennemis & se sauva. Trois des autres furent pris avec son frere, auquel on tua le Cheval sous lui, & menz à Xaintes, où ils furent rompus vifs, & leurs corps mis à la voirie.

Comme il fut averti de la mort de son frere.

Guilleri étant averti de la mort de son frere, ses plaintes commencerent à sortir du profond de son estomac qui eussent été capables d'émouvoir les Tigres à pitié, il se fut tué de sa main, sans le confort de ses gens. Il détestoit le Ciel & maudissoit son malheur. Dès lors le ver de sa conscience commença à ronger son cœur, lui représentant qu'il lui faudroit faire un jour une mort semblable à celle de son frere, s'il ne changeoit de vie. Il se mit dès-lors sur ses gardes, ne s'exposant plus au hazard d'être pris comme auparavant. La mort se presentoit à tous momens devant ses yeux, & la crainte d'être pris ne l'abandonnoit jamais. Il ne songeoit qu'à se retirer en quelque lieu inconnu pour

y passer le reste de ses jours dans la crainte de Dieu.

Si je voulois m'étendre à décrire les ruses & subtilitez qu'il fit pendant qu'il menoit la vie de Voleur, il faudroit un Volume entier, & non pas un abrégé auquel je me suis obligé dès le commencement; Plusieurs ont éprouvé sa courtoisie; car ceux qu'il rencontroit qui n'avoient point d'argent, il leur en donnoit, & à ceux qui en avoient, il leur en prenoit la moitié. Il haïsoit les meurtriers, & si quelqu'un de ses gens avoit fait quelque meurtre, il le châtoit aigrement. Ses ruses étoient si subtiles, que jamais les cantelles des plus rufes Prevôts ne furent capables de trouver aucune invention pour le surprendre; au contraire le plus souvent il les surprenoit, & s'étant moqué d'eux les laissoit aller.

Plusieurs tiennent qu'il avoit un esprit familier, qui le conduisoit en ses entreprises, j'en laisse le jugement à leur discretion, & me tais sur ce point. Je me contenterai de ce que j'ai écrit de sa vie, afin de n'être trop prolix. Je décrirai plutôt sa fin lamentable, qu'il

qu'il devoit plutôt terminer en quelque bataille au service de son Roy, ou en quelque honnête employ, que sur une rouë, pour servir d'exemple à ses semblables.

Comme Guilleri exhorta ses compagnons à changer de vie.

DE tous ceux que Guilleri avoit avec lui pour mener la vie de Voleur, il ne lui en restoit plus que quinze, & les ayant un jour assemblez pour consulter de leurs affaires, il leur dit: Vous n'ignorez-pas, mes amis, la vie que nous avons menée depuis neuf ou dix ans que nous sommes dans ce bois, & que par le moyen d'icelle nous méritons un châtiment exemplaire, qui ne nous peut manquer, si nous continuons d'avantage nos deportemens, puisque Dieu ne laisse aucune méchanceté impunie, bien qu'il attende souvent le pecheur pour voir s'il se convertira. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons vu des exemples remarquables de ses jugemens: mon frere nous doit servir d'exemple pour considérer

nos actions. je déplore grandement le désastre de la jeunesse, considérez le peril où nous sommes: le Roi est avertit de nos mauvais deportemens, sa juste fureur ne nous laissera jamais échaper sans punition condigne à nos mérites. Croyez-moi, nous avons assez de moyens pour passer le reste de nos jours en quelque pays où nous ne soyons point connus. & ce faisant éviterons le châtement qui nous menace. Ses compagnons faillis d'autant ou plus de peur que lui firent réponse qu'ils étoient prêts de faire tout ce qu'il voudroit. Entendant leur bonne volonté, il les remercia. & leur donna à chacun une bonne somme d'argent & les renvoya ainsi, n'en retenant que deux, auquel il se fioit le plus.

Quant à lui il prit son chemin vers Bordeaux, déguisé en Gentilhomme, & vint à saint Justin, & s'y étant arrêté quelques jours, il jugea qu'il ne pouvoit trouver de lieu plus commode pour sa retraite que cette Ville, qui étoit assez écartée du monde, & en un lieu des plus secrets de France.

Il n'y eut pas séjourné longtems que

tout le beau monde voulut le connoître lui témoignant beaucoup d'affection, pour les belles qualitez qu'il possédoit, & les rares perfections dont il étoit doué. D'autre part il se disoit Gentilhomme, se qu'on croyoit d'autant plus qu'il étoit liberal & courtois.

Tandis que la fortune lui fut favorable, il ne manquoit point d'amis; mais dès lors qu'elle lui eut tourné le dos, il n'y eut personne pour lui.

Comme Guil'ert devint amoureux.

Pendant qu'il se fait connoître par ses liberalitez & ses convoitises, la fortune lui presenta un beau parti pour son avancement. Une jeune Veuve devint amoureuse de lui, lui déclara sa passion, & le pria de la voir souvent, puisque sa compagnie lui étoit plus agréable que chose du monde.

Lorsqu'il vit que cette veuve l'aimoit tendrement, & jugeant que s'il la pouvoit épouser il vivroit à son aise; mais le miserable comptoit sans son hôte, comme dit le proverbe, car au lieu de profit ce fut sa perte.

Il voulut paroître plus que jamais pour complaire à sa maîtresse, & pour mieux parvenir à son dessein, il pria quelques Gentilhommes de ses amis de parler au pere de la Veuve touchant son mariage. Ils s'employèrent si bien pour cette affaire, que le mariage fut conclud, & les noces se firent avec grande pompe & magnificence. Le voilà élevé à un des plus hauts degres de la fortune; il se baignoit dans les délices, croyant que personne ne le connoitroit; mais le miserable ne connoissoit pas que Dieu sçavoit tous ses secrets.

Il avoit jony trois ans du doux fruit de son mariage; mais sa retraite n'avoit pas été si bien couverte, que plusieurs ne fussent informez du lieu de sa demeure, entr'autres un Marchand de Bourdeaux, à qui il avoit autrefois volé deux mille francs.

Ce Marchand assuré du lieu de sa retraite, présente requête au Prevôt, le supplie de lui donner main forte pour prendre un voleur qui s'étoit retiré à Saint Justin, qui l'avoit volé autrefois près de la Rochelle. Le Prevôt même s'y acheminant avec quinze ou seize de

ses Archers bien armez.

Il arrive à la porte du Château où Guilleri demouroit. C'étoit au mois de May, sur les quatre heures du matin, il heurte à la porte, & demande à parler au maître du logis, qui entendant qu'on le demandoit, saute du lit en chemise, & prenant un pistolet à la main, descend au portail de sa maison, l'ouvre & demande, qui est ce qui le demandoit? le Prevôt avoit fait cacher ses hommes derriere une muraille qui joignoit la porte du Château n'ayant avec lui qu'un seul homme, qui voyant que Guilleri avoit ouvert la porte, s'approcha le priant de sortir, disant qu'il lui vouloit parler; le pauvre malheureux croyant que ce fut un de ses amis, sort dehors & s'approche du Prevôt, qui feignant de lui parler d'une affaire de consequence ses gens s'avancerent pour le saisir. Guilleri connoissant leur dessein, se jetta dans un bois distant d'environ deux mille pas du Château. Ils le poursuivirent là dedans; mais se voyant pressé il lâcha son pistolet dans la tête du cheval du Prevôt, qui mourut entre ses jambes.

Le Prévôt se voyant sans Cheval le poursuivit à pied : ses gens le voyant ainsi le remonterent sur un de leurs chevaux afin de le pouvoir joindre; mais cependant il se sauva au plus épais du bois; & leur fut impossible de pouvoir le prendre.

Se voyant en cet état il commença à lamenter, se voyant en chemise, sans moyens & n'osoit retourner chez lui de peur d'être pris. Il ne sçait où aller, toutes choses lui sont suspectes, il craint qu'on ne le suive par tout. Après qu'il eut assez tournoyé par les hayes & buissons il se trouva enfin à l'issue d'un bois, en un lieu assez éloigné des maisons & lieux inhabitables. se voyant là il ne savoit à quoi se résoudre. Enfin il se sovint d'une cache qu'il savoit au bois de la Chasteniere, quand il en partit pour se retirer à Saint Justin. Il prend resolution d'y aller voir si elle y étoit encore puis s'en accommoder & se retirer hors du Royaume.

Etant à Bordeaux il s'embarqua dans un bateau pour passer à Blaye, & étant dans icelui, il fut reconnu par un Marchand de Xaintes, qui l'avoit vû plu-

sieurs fois. Au commencement il eut peine à le reconnoître; mais l'ayant bien vû, il le reconnu fort bien. Etant assuré de son fait, il ne dit mot, & ayant pris terre à Royan il remarqua où Guilleri se retireroit, & l'ayant vû entrer dans l'Hôpital, il s'en alla avertir le Prévôt de la Ville, qui s'y transporta incontinent pour le saisir. Il demanda ce pauvre qui ne venoit que d'entrer, & le lui ayant montré, il lui demanda d'où il venoit. Je viens de Bourdeaux, dit-il. Le Prévôt lui demanda, de quelle profession es-tu? Jardinier: Hé-bien, dit le Prévôt, j'ai un Jardin à cultiver, je vous prend donc pour le gouverner, & ainsi se mena de l'Hôpital dans la prison, & comme il passoit par une petite rue étroite, voici un homme qui se jette sur le Jardinier, disant. Ha! voleur, c'est maintenant que tu me rendras les quatre-vingt écus que tu me prit sur le chemin de la Rochelle. Le miserable se voyant découvert ne fût que dire.

Le Prévôt voulut sçavoir ce que c'étoit. C'est un voleur, dit-il, qui m'a pris quatre-vingt écus; c'est Guilleri. Capitaine des Voleurs, Ouy, dit Guilleri,

L'Histoire de Guilleri.

je ne le puis nier ; car je vois que Dieu me veut châtier de mes fautes. A ces paroles le Prevôt ne demanda d'autre preuve, le conduisit aux prisons de la Rochelle, où il fut rompu tout vif pour châtement de ses volleries.

Voilà la fin de ce malheureux Voleur, qui croyoit éviter les justes châtimens de Dieu par sa fuite.

F I N.

APPROBATION.

J'Ay lu la presente Histoire. & l'impression peut en être permise. A Troyes ce 7. Août 1728.

GROSLÉY, Adv.

PERMISSION.

Vu l'Approbation ci dessus, permis d'imprimer, à charge d'en déposer deux exemplaires en notre Greffe. A Troyes ce 12 Août 1728.

LE GRAND;







